

DLA & vous

le dispositif qui accompagne le développement économique des associations

Vos interlocuteurs du DLA en région

- Département du Cher
Stéphanie ROUSSEAU
Ligue de l'Enseignement du Cher
5, rue Samson
18000 BOURGES
02 48 48 01 00
dla@ligue18.org
- Département de l'Eure-et-Loir
Myriam STIVES
BGE Loiret
1, rue du 19 mars 1962
28630 Le Coudray
06 42 5218 35
mstives-bge45@orange.fr
- Département de l'Indre
Virginie LAFAGE
BGE Indre
5, rue du 8 mai 1945
36000 Châteauroux
02 54 08 18 99
dla36indre@yahoo.fr
- Département de l'Indre-et-Loire
Guillaume LOPIN
ID 37
6, rue Jacques Vigier
37700 Saint Pierre des Corps
02 47 37 95 44
lopin.dla@id37.fr
- Département du Loir-et-Cher
Alexia VAREZ
Ligue de l'Enseignement du Loir-et-Cher
4, rue Bourseul
41000 BLOIS
02 54 43 42 45
dla@fol41.asso.fr
- Département du Loiret
Paul MORISSET
BGE Loiret
7, rue des Lavandières
45100 Orléans
02 38 22 50 61
pmorisset-bge45@orange.fr



Lettre d'info n°1 des DLA du Centre – Juillet 2012

EDITO

Les DLA, Dispositif Locaux d'Accompagnement, ont été mis en place dans chaque département de la région Centre en 2005 à l'initiative et avec le soutien actif de l'Etat, de la CDC et du Fonds Social Européen.

Ayant pour mission d'accompagner les structures d'utilité sociale dans le développement et la consolidation de leurs projets, de leurs activités et de leurs emplois, les chargés de mission DLA mobilisent des ressources internes et externes pour favoriser la professionnalisation des bénéficiaires. Le DLA est un dispositif riche de la variété de ses structures porteuses. Cela permet, au travers d'échanges de pratiques, une approche globale et complète de l'accompagnement. Au fil de ces années, les DLA ont montré leur efficacité en accompagnant plus de 1500 associations et structures d'utilité sociale en région Centre.

Lorsque début 2011 l'Union Régionale des BGE du Centre s'est vue confiée la gestion du C2RA, dispositif régional d'animation des DLA, il nous a semblé important de faire plus largement connaître les actions menées et ce sera l'objet de cette lettre d'information semestrielle.

Dans chacun de ces numéros, nous donnerons des exemples d'accompagnement, nous publierons des témoignages de structures accompagnées, et donnerons la parole à un partenaire des DLA. Pour ce premier numéro, nous avons invité le président de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives du Centre.

Bonne découverte à ceux qui connaissent encore trop peu ce dispositif !

Franck WILLIAMSON
Président de l'Union Régionale des BGE du Centre



La parole à

Jean-Louis DESNOUES,

président de la CPCA,
Conférence Permanente
des Coordinations
Associatives



« L'importance du travail en collaboration et l'articulation avec les réseaux associatifs est une question à laquelle travaille la CPCA Centre, qui, suite à la publication d'un manifeste sur l'accompagnement destiné aux pouvoirs publics, a convié les chargés de mission du DLA de la région à une journée de travail portant sur le thème global de l'accompagnement et réunissant les acteurs de l'accompagnement associatif. Face aux nombreuses mutations qui touchent notre société en profondeur, il est important de construire des complémentarités, afin de pouvoir partager les diagnostics et associer les ressources dont chacun dispose, dans une dynamique d'amélioration permanente de la qualité des types d'accompagnement proposés aux associations. L'une des chances que nous avons en région Centre est la réunion du C2RA et de la CPCA dans un même lieu, la Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire. Cela constitue un avantage indéniable pour mettre en œuvre de futures collaborations. »

Le parcours DLA de la Maison de la Loire 41 (MDL 41)

En 2006, confrontée à des difficultés financières, la **MDL 41**, sur les conseils de la direction environnement du Conseil Régional, contacte le DLA et bénéficie d'un diagnostic partagé, puis d'un plan d'accompagnement sur plusieurs années.

Entre chaque intervention, un rendez-vous de suivi a lieu avec la chargée de mission DLA, pour accompagner la mise en œuvre des préconisations.

Aujourd'hui, l'association s'est structurée, elle a vu ses activités se développer, son budget augmenter, et dispose de 2,4 emplois pérennes. M. Guillemart, son directeur, estime que pour que le DLA soit le plus efficace possible pour les structures, celles-ci doivent jouer le jeu de la réactivité et d'une totale transparence.

Partenariats institutionnels : DLA et Conseil général 37

Lionel Paquet, Chargé de mission à la Vie associative du **Conseil général de l'Indre-et-Loire**, nous explique les étapes et les bases de la construction d'un partenariat solide, technique et financier, entre la collectivité et le DLA.

Depuis 2009, une volonté politique forte a permis de doter le Conseil Général de l'Indre-et-Loire d'un Service Vie associative, dont l'objectif de pérennisation des emplois associatifs converge avec celui du DLA.

Si les partenariats entre le DLA et le Conseil général existaient déjà avant cette date, notamment via le Service Insertion, les liens s'en sont trouvés renforcés et ont pris différentes formes :

- participation de la collectivité au comité de pilotage du DLA afin de participer aux prises de décision sur les priorités territoriales et sectorielles du dispositif,
- partenariat technique et des orientations mutuelles d'associations pour l'obtention d'informations, de conseils ou la mise en œuvre d'un accompagnement,

Un travail de fond a pu ainsi être engagé, notamment à destination des associations sportives, en partenariat avec la DDCS, des structures en milieu rural et des associations primo-employeuses.



Se structurer financièrement et anticiper les difficultés : exemple d'accompagnement collectif organisé par le DLA d'Eure-et-Loir.

Dans un contexte de baisse des subventions publiques, il est désormais nécessaire pour les associations de trouver de nouvelles sources de financement, de se doter des moyens adéquats pour pouvoir anticiper les difficultés financières et de savoir comment y faire face si elles se produisent malgré tout.

Dans l'Eure-et-Loir, pour répondre à ces préoccupations partagées par la majorité des structures d'utilité sociale, le DLA a proposé trois accompagnements collectifs sur ces thématiques pour :

- repérer et déterminer ses besoins de financement et mobiliser les solutions adaptées.
- se doter d'outils de gestion pertinents, adaptés à son activité, son besoin et sa structure, dans le but ultime de faciliter la prise de décision des dirigeants associatifs
- savoir anticiper les difficultés financières, les traiter, les résoudre, et connaître leurs conséquences en termes de responsabilité des dirigeants.

Centre Actif est intervenu pour illustrer le propos par une présentation pédagogique de ses outils. Ils visent à faire face à des situations de fonds propres faibles, mais aussi à accompagner les structures dans l'anticipation et la structuration d'un modèle financier viable.

A domicile 28, participante à l'accompagnement : «*ces sessions collectives permettent de sortir la tête du guidon, de disposer d'éléments de réflexion pour l'avenir, et surtout d'échanger avec d'autres structures issues de secteurs d'activité variés, mais rencontrant les mêmes problématiques*». A domicile 28 en a également profité pour prendre rendez-vous avec Centre Actif.

PARTENAIRES



Centre Actif :

Fonds territorial France Active en région Centre
Financier solidaire pour l'emploi

Outils :

- apports en fonds propres jusqu'à 60000 €
- garanties de prêt bancaire à hauteur de 50% du montant du prêt

Pour plus de renseignements :

6 ter, rue de l'abbé Pasty
45400 Fleury les Aubrais

Tel : 02 38 72 55 07

contact@centractivif.fr

www.centractivif.fr

Ses partenaires :

- [Conseil Régional](#)
- [DIRECCTE, FSE](#)
- [Caisse Dépôts et Consignations](#)
- [Caisse d'Epargne](#)
- [Fondation MACIF](#)

Le DLA

C'est pour qui ? c'est pourquoi ?

Le DLA est un dispositif de proximité qui propose un appui aux associations, aux coopératives et aux structures de l'insertion par l'activité économique souhaitant consolider ou développer des emplois au service de leur projet.

Ses objectifs sont :

- la consolidation et le développement économique et social des structures d'utilité sociale
- la pérennisation de services et d'emplois de proximité et de qualité

ZOOM SUR LE DLA

Au premier semestre 2012

206 structures accompagnées, dont :

- **62** diagnostiquées
- **45** bénéficiaires d'ingénieries individuelles
- **104** bénéficiaires d'ingénieries collectives
- **20** bénéficiaires d'un suivi post-accompagnement

LE DLA, COMMENT ÇA MARCHE ?

Un **diagnostic** partagé avec les structures pour dresser l'état des lieux de leurs points forts et de leurs problématiques

Un **plan d'accompagnement** pour mobiliser les acteurs et dispositifs pouvant apporter leur soutien à la structure

Des **ingénieries, individuelles ou collectives**, réalisées par un prestataire extérieur pour accompagner les structures dans leurs mutations

Un **suivi individualisé** et sur la durée